

Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne
Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne
Band: 25 (1925)

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Table des matières

du tome XXV du Bulletin des lois.

(Année 1925.)

	Page
<i>Ordonnance</i> concernant la surveillance des fondations, 20 février 1925	1
<i>Ordonnance</i> modifiant celle du 14 janvier 1921 sur le nouvel impôt extraordinaire de guerre, 20 février 1925	5
<i>Ordonnance</i> plaçant sous la surveillance de l'Etat le canal du Moulin, à Moutier, 24 février 1925	6
<i>Ordonnance</i> modifiant celle du 23 décembre 1898 sur les ressources et la comptabilité de l'assistance publique, 6 mars 1925	7
<i>Arrêté</i> accordant réciprocité au canton de Vaud en matière de taxe des successions et donations, 6 mars 1925	8
<i>Ordonnance</i> concernant l'apprentissage du métier de relieur, 25 mars 1925	10
<i>Arrêté</i> complétant le tarif des émoluments de la Chancellerie d'Etat, 1 ^{er} mai 1925	13
<i>Tarif</i> des émoluments fixes des secrétariats de préfecture, 11 mai 1925	14
<i>Ordonnance</i> sur l'apprentissage des métiers de décorateur, de tapissier et de tapissière, 10 juin 1925	26

IV.

	Page
<i>Ordonnance</i> concernant l'application de la loi fédérale sur les stupéfiants, du 2 octobre 1924, et de l'ordonnance du Conseil fédéral concernant le commerce de ces substances, du 23 juin 1925, 14 juillet 1925	29
<i>Règlement</i> sur la discipline à l'Université de Berne (Modification), 7 août 1925	31
<i>Ordonnance</i> concernant les mesures à prendre contre les maladies contagieuses qui ne tombent pas sous le coup de la loi fédérale sur les épidémies offrant un danger général, du 2 juillet 1886, 14 août 1925	32
<i>Règlement</i> sur les traitements des assistants de l'Université (Modification), 3 octobre 1925	44
<i>Décret</i> modifiant celui du 12 mars 1919 sur l'administration de l'Etablissement cantonal d'assurance immobilière, 28 octobre 1925	45
<i>Ordonnance</i> plaçant sous la surveillance de l'Etat le canal du Moulin, à Moutier, 11 novembre 1925	53
<i>Décret</i> sur la passation publique des actes de mutation relatifs à de petits immeubles, 16 novembre 1925	54
<i>Modification</i> des art. 16 et 22 du règlement du 7 juin 1912 concernant la section des sciences commerciales, économiques et administratives à la Faculté de droit de l'Université, 30 novembre 1925	60
<i>Loi</i> complétant celle du 1 ^{er} mars 1914 relative à l'assurance cantonale des bâtiments contre l'incendie, 6 décembre 1925	61
<i>Loi</i> sur les écoles complémentaires et l'enseignement ménager, 6 décembre 1925	63

	Page
<i>Tarif</i> des honoraires dus aux médecins pour les soins donnés aux membres de caisses-maladie reconnues, 29 décembre 1925	74
<i>Arrêté</i> modifiant le tarif des fournitures de médicaments faites par les pharmaciens ou les médecins aux membres de caisses-maladie reconnues, 29 décembre 1925	86
<i>Ordonnance</i> concernant l'apprentissage du métier de plâtrier et de peintre, 29 décembre 1925 .	87

Table des actes législatifs classés suivant les Directions.

Présidence.

Emoluments de la Chancellerie d'Etat. Arrêté complémentaire, 13.

Affaires communales.

Affaires militaires.

Affaires sanitaires.

Assistants de l'Université. Traitements, 44.

Fournitures de médicaments aux membres de caisses-maladie reconnues. Tarif, 74.

Honoraires des médecins pour soins aux membres de caisses-maladie reconnues. Tarif, 86.

Maladies contagieuses ne tombant pas sous le coup de la loi fédérale du 2 juillet 1886. Ordonnance, 32.

Stupéfiants. Ordonnance portant exécution de la loi fédérale du 2 octobre 1920, 29.

Agriculture.

Assistance publique.

Ressources et comptabilité de l'assistance publique. Ordonnance modificative, 7.

VII

Chemins de fer.

Cultes.

Finances.

Taxe des successions et donations. Réciprocité avec le canton de Vaud en matière d'exemption, 8.

Impôt extraordinaire de guerre. Ordonnance modificative, 5.

Forêts.

Instruction publique.

Ecole complémentaire de jeunes gens et enseignement ménager. Loi, 63.

Université. Règlement sur la discipline, 31.

„ Traitements des assistants, 44.

„ Section des sciences commerciales, économiques et politiques. Règlement modifié, 60.

Intérieur.

Apprentissage du métier de relieur. Ordonnance, 10.

„ „ „ „ décorateur, tapissier et tapissière. Ordonnance, 26.

„ „ „ peintre et de plâtrier. Ordonnance, 87.

Assurance immobilière. Loi complémentaire, 61.

Etablissement d'assurance immobilière, administration.

Décret, 45.

VIII

Justice.

Emoluments fixes des secrétariats de préfecture. Tarif, 14.

Fondations. Surveillance. Ordonnance, 1.

Passation publique des actes de mutation relatifs à de petits immeubles. Décret, 54.

Police.

Travaux publics.

Canal du Moulin, à Moutier; surveillance de l'Etat.
Ordonnance, 6, 53.

Cour suprême.

Table alphabétique des matières
du tome XXV du Bulletin des lois.
 (Année 1925.)

A

	Page
<i>Actes de mutation.</i> Décret sur la passation publique des — relatifs à de petits immeubles	54
<i>Apprentissage.</i> Ordonnance concernant l'— du métier de relieur	10
— Ordonnance sur l'— des métiers de décorateur, de tapissier et de tapissière	26
— Ordonnance concernant l'— du métier de plâtrier et de peintre	87
<i>Assistance publique.</i> Ordonnance modifiant celle du 23 décembre 1898 sur les ressources et la comptabilité de l'—	7
<i>Assistants.</i> Règlement sur les traitements des — de l'Université (Modification).	44
<i>Assurance.</i> Loi complétant celle du 1 ^{er} mars 1914 relative à l'— cantonale des bâtiments contre l'incendie	61
— Décret modifiant celui du 12 mars 1919 sur l'administration de l'Établissement cantonal d'— immobilière	45

X

C

	Page
<i>Caisses-maladie.</i> Tarif des honoraires dus aux médécins pour les soins donnés aux membres de — reconnues	74
— Arrêté modifiant le tarif des fournitures de médicaments faites par les pharmaciens ou les médecins aux membres de — reconnues	86
<i>Chancellerie d'Etat.</i> Arrêté complétant le tarif des émoluments de la —	13
<i>Canal du Moulin.</i> Ordonnance plaçant sous la sur- veillance de l'Etat le —, à Moutier	6, 53

D

<i>Décorateur.</i> Ordonnance sur l'apprentissage des métiers de —, de tapissier et de tapissière .	26
<i>Discipline.</i> Règlement sur la — à l'Université de Berne (Modification)	31

E

<i>Ecoles complémentaires.</i> Loi sur les — et l'enseigne- ment ménager	63
<i>Emoluments.</i> Arrêté complétant le tarif des — de la Chancellerie d'Etat	13
— Tarif des — fixes de secrétariats de préfecture	14
<i>Enseignement ménager.</i> Loi sur les écoles complé- mentaires et l'—	63
<i>Epidémies.</i> Ordonnance concernant les mesures à prendre contre les maladies contagieuses qui ne tombent pas sous le coup de la loi fédérale sur les — offrant un danger général, du 2 juillet 1886	32

F

	Page
<i>Faculté de droit.</i> Modification des art. 16 et 22 du règlement du 7 juin 1912 concernant la section des sciences commerciales, économiques et administratives à la — de l'Université	60
<i>Fondations.</i> Ordonnance concernant la surveillance des —	1
<i>Fourniture de médicaments.</i> Arrêté modifiant le tarif des — faites par les pharmaciens ou les médecins aux membres de caisses-maladie reconnues	86

H

<i>Honoraires.</i> Tarif des — dus aux médecins pour les soins donnés aux membres de caisses-maladie reconnues	74
--	----

I

<i>Impôt extraordinaire de guerre.</i> Ordonnance modifiant celle du 14 janvier 1921 sur le nouvel —	5
--	---

M

<i>Maladies contagieuses.</i> Ordonnance concernant les — qui ne tombent pas sous le coup de la loi fédérale sur les épidémies offrant un danger général, du 2 juillet 1886	32
<i>Moutier.</i> Ordonnance plaçant sous la surveillance de l'Etat le canal du Moulin, à —	6, 53

P

<i>Passation publique.</i> Décret sur la — des actes de mutation relatifs à des petits immeubles . . .	54
--	----

XII

	Page
<i>Peintre.</i> Ordonnance concernant l'apprentissage du métier de plâtrier et de — . . . :	87
<i>Petits immeubles.</i> Décret sur la passation publique des actes de mutation relatifs à des —	54
<i>Plâtrier.</i> Ordonnance concernant l'apprentissage du métier de — et de peintre	87

R

<i>Relieur.</i> Ordonnance concernant l'apprentissage du métier de —	10
---	----

S

<i>Secrétariats de préfecture.</i> Tarif des émoluments fixes des —	14
<i>Sciences.</i> Modification des art. 16 et 22 du règlement du 7 juin 1912 concernant la section des — com- merciales, économiques et administratives à la Faculté de droit de l'Université	60
<i>Successions et donations.</i> Arrêté accordant réci- procité au canton de Vaud en matière de taxe des —	8
<i>Surveillance.</i> Ordonnance concernant la — des fondations	1
— Ordonnance plaçant sous la — de l'Etat le canal du Moulin, à Moutier	6, 53
<i>Stupéfiants.</i> Ordonnance concernant l'application de la loi fédérale sur les —, du 2 octobre 1924, et de l'ordonnance du Conseil fédéral concernant le commerce de ces substances, du 23 juin 1925	29

T

<i>Tapissier.</i> Ordonnance sur l'apprentissage des métiers de décorateur, de — et de tapissière	26
--	----

XIII

	Page
<i>Tapissière.</i> Ordonnance sur l'apprentissage des métiers de décorateur, de tapissier et de — . . .	26
<i>Tarif</i> des honoraires dus aux médecins pour les soins donnés aux membres de caisses-maladie reconnues	74
— Arrêté modifiant le — des fournitures de médicaments faites par les pharmaciens ou les médecins aux membres de caisses-maladie reconnues . .	86
<i>Taxe.</i> Arrêté accordant réciprocité au canton de Vaud en matière de — des successions et donations	8
<i>Traitements.</i> Règlement sur les — des assistants de l'Université	44

U

<i>Université.</i> Règlement sur les traitements des assistants de l'— (Modification)	44
— Modification des art. 16 et 22 du règlement du 7 juin 1912 concernant la section des sciences commerciales, économiques et administratives à la Faculté de droit de l'—	60

V

<i>Vaud.</i> Arrêté accordant réciprocité au canton de — en matière de taxe des successions et donations	8
--	---
